

Vous voulez découvrir l'Armée de l'air ? Devenez réserviste !

PREPARATION MILITAIRE INITIALE ET FORMATION MILITAIRE INITIALE DU RESERVISTE

Initiation au savoir-faire et au savoir-être militaire
Découverte de l'Armée de l'air et de ses métiers.



Conditions principales à remplir :

- Avoir plus de 17 ans et moins de 40 ans le 15 avril 2024 (date de signature de l'incorporation FMIR) ;
- Etre de nationalité française et apte médicalement ;
- Avoir effectué sa Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou, à défaut, justifier d'un certificat de recensement ;
- Ne pas avoir d'antécédent avec la justice.

1/ PMI (Préparation Militaire Initiale)

- 7 jours consécutifs du 24/02/2024 au 01/03/2024 inclus ;
- Sous régime d'internat et non rémunérée.

2/ FMIR (Formation Militaire Initiale du Réserviste)

Cette formation rémunérée se compose de deux périodes :

- FMIR Phase 1 : 12 jours du 15 au 26 avril 2024 inclus.
- FMIR Phase 2 : 12 jours en juillet (dates fixées ultérieurement).
- Logement gratuit possible sur la BA116.

L'ensemble de ces formations (PMI+FMIR) permet d'obtenir le CAER (Certificat d'aptitude à l'emploi dans la réserve), indispensable pour devenir Réserviste opérationnel.

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Depuis le site <https://www.reservistes.defense.gouv.fr/> :

Cliquer sur **Devenir réserviste →**

puis Si vous n'avez jamais été militaire, ou vous avez quitté le service actif depuis plus de 5 ans.

Renseigner les informations demandées

→ Je poursuis

Puis cocher **Acceptation de la charte** Et enfin **Valider**

Insérer les documents réclamés. Vous serez ensuite contacté par téléphone par le service recrutement pour finaliser votre candidature.

Adresse mail : ba116-ciiraae.contact.fct@intradef.gouv.fr - Téléphone : 03.70.56.14.23